L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 17 MARS 1849.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 17 MARS 1849.

[illegible] Nous lisons dans [illegible] du 9 courant: " Le [illegible] Secrétaire du trésor, le Secrétaire de la marine, le Secrétaire de l'intérieur, le directeur-général des postes et l'attorney-général des Etats-Unis, nommés récemment pour former le nouveau cabinet, ont prêté [illegible] le serment exigé par la loi et ont [illegible] pris possession de leurs diverses [illegible] départements. Le nouveau secrétaire de la guerre, M. Crawford, n'est pas encore arrivé à Washington.

[illegible]. Le président Taylor est maintenant installé avec sa famille à la Maison [illegible]. Les étrangers qui s'étaient portés en [illegible] nombre à Washington commencent à [illegible] et [illegible] reprendre le chemin [illegible] foyers. Les visiteurs continuent cependant à envahir les salons du palais présidentiel, et pendant plusieurs jours le président a dû [illegible] temps à les recevoir. Il a [illegible] pour pouvoir s'occuper un [illegible] d'annoncer qu'il ne [illegible] de midi à trois heures.

[illegible] SESSION.—Le *National* [illegible] une liste des principales lois [illegible] dernière session du Congrès. [illegible] quelques-unes des plus importantes.

Lois autorisant l'émission des pièces d'or de [illegible] $20 et de $1.—Loi pour mettre à exécution, en partie, l'article 12 du traité de [illegible] Hidalgo.—Loi relative au septième recensement.—Loi accordant pendant cinq ans [illegible] aux veuves et aux orphelins des [illegible] et soldats tués pendant la campagne du [illegible] une allocation pour l'en[illegible] jusqu'au 30 juin [illegible] créant le territoire du Minesota.—[illegible] certains articles du [illegible] 1848 entre les Etats-[illegible] Mexique.—Loi établissant un Département de l'intérieur.—Loi du budget.—Loi [illegible] fiscal de l'Union au territoire [illegible] autorisant le se[illegible] de la guerre à fournir des armes et des [illegible] aux personnes qui émigrent en Californie [illegible] Nouveau-Mexique et dans l'Oregon.

[illegible] TÉLÉGRAPHIQUE [illegible].—Le *Sun* de New-York vient d'annoncer [illegible] [illegible] pour son bénéfice [illegible] ligne télégraphique entre ses bureaux [illegible] de Washington et de Boston. [illegible] le *Sun*, nous re[illegible] nouvelles de première main, et [illegible] à l'intérieur du bureau de rédaction nous saurons à chaque instant [illegible] et de la nuit ce qui se passe dans les [illegible] que traversera notre ligne. Les nouvelles que nous recevrons par cette voie rapide seront soumises immédiatement à nos lecteurs.

L'établissement de cette voie de communication [illegible] pas moins de 470 milles, coûtera [illegible] cinq mille [illegible].

[illegible] membre de [illegible] New-York.

[illegible] Conseil Général [illegible].

[illegible] D'ORLEANS.—Ce soir, troisième re[illegible] des *Huguenots*, c'est-à-dire foule, [illegible] applaudissements.

[illegible].—Nous appelons l'attention de nos [illegible] l'annonce de M. J. F. BROWNE, [illegible] dans une autre partie de nos colonnes. M. Browne est l'un des plus habiles [illegible] qui se trouvent aux Etats-[illegible] sont sortis de ses [illegible] l'approbation des juges les [illegible] Bochsa, Tosti et Horn. [illegible] porte de son [illegible] vraiment [illegible].

[illegible].—Nous croyons [illegible] N'ayant pas vu [illegible] de nos lecteurs [illegible] d'attention de nos [illegible] L. E.

Correspondance de l'Abeille.

Washington, 7 mars 1849.

[illegible] Sénat [illegible] par le Sénat [illegible]:

[illegible]—John M. Clayton.
[illegible]—Wm. M. Meredith.
[illegible] guerre—George W. Crawford.
[illegible] marine—William B. Preston.
[illegible] intérieur—Thomas Ewing.
[illegible] des postes—Jacob Collamer.
Attorney général—Reverdy Johnson.

[illegible] M. Corwin a renouvelé [illegible] de la part de [illegible]. Toute [illegible] le cabinet [illegible] doivent [illegible] Le contraste [illegible] entre le nouveau ministère et [illegible].

[illegible] à l'ouverture de la séance, M. Foot [illegible] Sénat que le différend personnel [illegible] avec M. Cameron pendant la dernière [illegible] de la session régulière, avait été réglé.

[illegible] requête de M. Butler, de la Caroline du [illegible] Sénat a nommé une commission de cinq [illegible] à examiner si M. Shields, élu récemment par la législature de l'Illinois, est éligible.

[illegible] se compose de MM. Benton, [illegible] Webster, Pearce. On [illegible] que M. Shields a obtenu ses [illegible] 1840, [illegible] avec M. Breese, [illegible] 1840 [illegible] Constitution [illegible] Etats-Unis. M. [illegible] sont [illegible] actuelles [illegible] soulève [illegible] à une nouvelle désignation.

M. [illegible] démission aussitôt qu'il le [illegible] propos. Cette conduite est honorable, [illegible] espérer que le bon exemple donné par M. Saunders sera suivi par ses collègues. S'il [illegible] autrement, l'administration n'a qu'une [illegible] c'est de rappeler tous les agents [illegible] qui n'auront pas assez de tact [illegible] les devoirs. Ceux qui représentent le pays à l'étranger doivent être en communion d'idées avec l'administration, et lorsqu'ils ne partagent pas les opinions du parti qui arrive au pouvoir, ils doivent comprendre ce qu'ils ont à faire. Il y a cependant des hommes qui ne comprennent rien; le devoir de l'administration est de leur ouvrir les yeux.

Le discours d'inauguration du président Taylor [illegible] à l'intérieur de tout le monde; les [illegible] ont obtenu l'approbation [illegible] Le pays a été heureux de voir [illegible] après les monstrueux messages de M. Polk.

Le général Taylor a donné à entendre [illegible] les demandes d'emploi [illegible] adresses. Cela mettra [illegible] et le cabinet deviendra [illegible] responsable du choix des fonctionnaires.

Le président a reçu aujourd'hui des milliers de personnes encombraient les salons de la Maison-Blanche, bien que les journaux eussent [illegible]. H.

Chronique locale.

AFFAIRE DE LA BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—La double action dont la Banque de [illegible] est l'objet se poursuit avec [illegible]. Nous avons déjà dit que le juge [illegible] le writ de *quo warranto* [illegible] l'élection des directeurs de la Banque, et [illegible] l'élection de la nouvelle administration. [illegible] appel hier à la Cour Suprême [illegible] appelée le 1er lundi d'avril. [illegible] d'une autre part, a fait, par l'intermédiaire de M. Grymes, une réponse à la pétition de l'avocat général. Elle nie simplement les faits allégués dans la demande de l'avocat de l'Etat, ou [illegible] terme légal, elle oppose un *général issue* à la pétition du demandeur.

VOL.—Des voleurs se sont introduits pendant la [illegible] dans la grocerie de Wm Cook, rue St Ferdinand, 3me municipalité, et ont enlevé une valeur d'environ $100 en articles de grocerie. Les voleurs sont entrés dans ce magasin au moyen d'une fausse clef par une porte de derrière. Il n'y a pas encore eu d'arrestation de faites.

—Mme Honora Cook, rue St Ferdinand, a fait hier un affidavit contre un homme Peter Pierson, qui, dit-elle, a en sa possession plusieurs objets qui auront été volés, il y a environ un mois.

ASSAUT BRUTAL.—Louis Bley, tonnelier, a fait hier un affidavit par devant le recorder Genois, dans lequel il déclare que pendant qu'il s'occupait de ses affaires sur la Levée, un individu vint déboîter des barriques [illegible] et se mit à en [illegible] liquide. Il [illegible] pour s'opposer à l'acte de cette personne, lorsqu'il fut attaqué par plusieurs autres et battu d'une manière cruelle. Il aurait été tué par eux sans les secours qui lui ont été portés à temps. D. McBarrett et P. McNally ont été arrêtés hier sous accusation de complicité dans cet assaut.

ENQUÊTE.—Le coroner a tenu hier une enquête sur le corps d'un Ecossais nommé John Craig, trouvé mort, à l'hôtel J. Williams, situé près de la bâtisse triangulaire, 2e municipalité. Verdict, mort d'une gastrite aiguë.

DES VOLEURS ACTIFS.—Deux entrepreneurs industriels de grands chemins, nommés James Davis et Wm Berthold ont été arrêtés hier à 3 heures du matin, après avoir réussi à commettre trois vols différents en quelques heures. Vers 8 heures du soir ils rencontrèrent un étranger qui leur demanda des renseignements pour se rendre vers un point de la ville qui lui était inconnu, la réponse fut un coup de poing qui terrassa le questionneur; ils se disposaient à le dépouiller lorsque l'arrivée d'une négresse les mit en fuite. Une heure plus tard ils commettaient le même délit sur un passant, mais cette fois plus heureux, ils le dépouillèrent d'environ $25 qu'il possédait. Vers deux heures ils répétèrent la même opération sur un matelot tranquillement assis sur la Levée, mais cette fois ne trouvant pas d'argent, ils lui prirent son mouchoir. Celui-ci cependant revenant à lui se mit bientôt à leur poursuite et réussit à les faire arrêter. Le recorder Genois les a envoyés tous deux par devant la Première Cour de District.

Le recorder Genois a envoyé par devant la Première Cour de District le nommé Pascal Lobran, sous la double accusation d'avoir poignardé Michel Galvez et d'avoir résisté pendant plus de deux heures aux efforts réunis de deux officiers de police. Galvez qui se trouvait en cour a reconnu l'accusé comme celui qui l'avait assailli.

VOL DE SUCRE.—Un jeune homme, nommé Wm McCarty, a été arrêté hier dans la Première Municipalité, sous accusation d'avoir défoncé un boucaut de sucre sur la Levée et volé une partie du contenu.

OBSCÉNITÉ.—John White et Ellen Harrold ont été arrêtés jeudi soir dans la 1re Municipalité, pour avoir tenu une conduite obscène dans un cab stationné dans la rue. Ils ont été condamnés à $25 d'amende chacun, ou à défaut à faire un mois de prison.

ASSAUT.—Hier matin un individu nommé Henry Leathan, assaillit à coups de poings un nommé John Clark, qui avait refusé de boire avec lui. Un warrant a été lancé contre l'aggresseur.

VOL D'UN NÈGRE.—Michael Long, accusé d'avoir volé un jeune nègre appartenant à M. Sparks de Vicksburg, a été arrêté hier dans la 2e Municipalité. Long sera envoyé dans le Mississipi pour être jugé par les lois de l'endroit où il a commis le vol.

ASSAUT ET BATTERIE.—John Walter, John Wallace et A. V. Chevreau, [illegible] ont été envoyés hier par devant la 1re Cour de District par le recorder Seuzeneau.

INCENDIAIRE.—Un esclave appartenant à M. Morales, a été conduit hier soir au corps de garde de la 1re Municipalité, sous l'accusation d'avoir tenté d'incendier la maison de Mme Tessa, sur la Vieille Levée, entre les rues Ursulines et Hôpital. Cette affaire sera examinée ce matin.

—Jacobs Hanks accusé d'avoir tué sa femme le 4 octobre dernier, dans la 3me municipalité, a été jugé hier à la 1re cour de district. Le jury a donné un verdict de "meurtre sans préméditation."

Le CIRQUE de Stone et McCollum a rendu ses représentations, hier soir, sur la place Congo. Il y aura aujourd'hui une brillante soirée.

(*Communiqué.*)

EXPOSITION DE TABLEAUX A LA BOURSE ST-LOUIS PAR M. LE PELLETIER DUCLARY.

"Chaque peuple, à son tour, a régné sur la terre "Par les lois, par les arts, et surtout par la guerre."

Si de cette vérité historique, proclamée avec tant de raison par l'auteur de Mahomet, nous voulions faire une application locale, nous reconnaîtrions, tout d'abord, que le génie et la sagesse de notre législation ne le cèdent, déjà, en rien au génie et à la sagesse des autres législations. Qu'ici, même plus que partout ailleurs, les têtes se courbent plus facilement devant le niveau du législateur, que l'obéissance aux lois est un des dogmes austères de l'éducation première du peuple, et que nos lois, enfin, peuvent être sans honte, ressembler à celles de *Solon* [illegible] comparait à des toiles d'araignée.

Pour ce qui est de notre science guerrière, [illegible] n'est pas contestée s'il [illegible] [illegible] avec [illegible] des ceux du Mexique [illegible] les noms de plus d'un grand capitaine.

Reste donc la gloire à acquérir par le culte des beaux arts, ce noble élément de toute civilisation humaine. Sous ce rapport tout tend à faire présumer que la Jeune Amérique aura bientôt son jour, et qu'elle justifiera la prophétie consignée dans les vers de Voltaire que nous rappelions en débutant. Qui peut le nier? Ce vaste et beau pays qui offre si généreusement l'hospitalité à toutes les nations, s'ouvre, aussi, à toutes les industries. Peintres, historiens, sculpteurs, poètes, apportez donc vos pinceaux, votre burin, vos ciseaux, votre lyre! à vous de quitter cette vieille Europe où le temps et les révolutions ont fini depuis longtemps par détruire le goût et le sentiment du beau. Ici vous trouverez une nature magnifique, gigantesque, inexplorée, l'idéal, [illegible] [illegible] des yeux et des oreilles vierges pour vous admirer et vous ouïr! Nous aimons à croire que notre voix ne tardera pas à se faire entendre, et ce qui nous le fait croire c'est la rencontre que nous faisons à la Bourse St-Louis de quelques morceaux de peinture, dignes, à tous égards, d'appeler l'attention du public Louisianais.

Cette petite exposition d'un jeune artiste des côtes françaises, arrivé depuis peu de Paris, se compose de trois têtes et d'un tableau de chevalet de moyenne dimension portant un numéro d'ordre, ce qui annonce qu'il aurait été admis, par le jury de la Métropole Française, aux honneurs du Musée. On voudra bien nous permettre de consigner ici nos observations d'amateur sur ces toiles. La première tête que nous ayons examinée nous a paru bien modelée; toutes les parties en sont scrupuleusement étudiées; pour nous qui avons l'avantage de connaître l'original, il nous a été facile de constater la ressemblance. Pour les personnes qui auraient été étrangères à la même constatation ne seront pas moins bien attendu que l'ensemble des traits porte un caractère d'individualité propre. Ce portrait est celui d'un médecin fort honorable, de nos amis, arrivé depuis quelque temps de la Martinique. Sans la profession que nous lui connaissons nous aurions reproché à la figure d'être un peu sérieuse, mais un certain air de gravité ne messied point, on le sait, à messieurs les membres de la faculté, d'ailleurs nous ne nous expliquons pas trop pourquoi l'on voudrait que le sourire se perpétuât dans tous les portraits.

La seconde tête qui nous a passé sous les yeux n'a pas laissé de place, pour nous, à la [illegible] au doute et à l'hésitation. Pour le coup c'est bien lui, il respire, il vous regarde, il va parler; chacun l'a nommé autour de nous; c'est le docteur Beugnot. Ce portrait est fait avec une grande hardiesse de pinceau; il est peint, comme on dit en termes du métier, dans la pâte, tout jeté, d'un seul jet, sur la toile. Ah! monsieur le docteur Beugnot n'avez-vous pas été tenté de porter la main sur vos épaules et de vous assurer si l'artiste n'avait pas enlevé votre tête?

Passons à la troisième toile; c'est une œuvre largement comprise et simplement exécutée. A notre avis nous lui donnons, sous le rapport de l'art et de l'exécution, la préférence aux deux autres dont nous avons parlé. Elle révèle les saines traditions de l'école de M. Ingres auxquelles le jeune artiste semble s'être rattaché. Nous n'avons pas eu de peine à nous apercevoir qu'il avait voulu, sur cette toile, donner au public une édition de lui-même. Le costume est, en effet, un costume d'atelier; la palette chargée de couleurs est tenue par la main gauche. Ce costume, ainsi que celui des deux autres portraits, nous a paru un peu négligé et sacrifié au profit des têtes.

Notre attention s'est, ensuite, arrêtée avec plaisir sur le tableau portant le numéro du Musée de Paris. Après en avoir bien examiné les détails et nous être rendu compte de l'ensemble, nous avons reconnu, comme pour le premier portrait, qu'il ne laissait rien à désirer pour le *modelé*; les contours du corps mignon de cette jeune femme mollement couchée et qui ne semble vêtue, à travers ce voile diaphane qu'elle déroule amoureusement sur sa tête, que de parfums, de volupté, d'air et de fleurs; ces contours, disons-nous, sont parfaitement harmonieux, doux et gracieusement étudiés. C'est encore une heureuse révélation de la touche *ingriste*. Par la comparaison que nous avons été à même de faire du fini des autres parties du corps, nous avons remarqué que le bras droit était, encore, presqu'à l'état d'ébauche. Une cause indépendante de sa volonté a, sans doute, amené cette hâte et cette précipitation de l'artiste. Le paysage est d'un charmant effet, la perspective bien ménagée et bien graduée dans son lointain. Cette toile était digne d'une mention honorable, aussi dirons-nous que les journaux de Paris, et surtout le *Moniteur Universel*, en ont fait un rapport élogieux.

Nous n'avons plus qu'à ajouter deux mots: la Bourse St-Louis n'est pas un lieu favorable à une exposition de peintures; le jour on peut dire crépusculaire, que l'on y voit filtrer à travers les vitres sombres fait perdre aux tableaux la moitié de l'illusion qui doit entrer en ligne de compte dans les ouvrages d'art qu'on ne devrait apprécier qu'à leur véritable point de vue. Aussi regrettons-nous sincèrement qu'à la Nouvelle-Orléans, où les beaux arts trouvent à présent tant d'encouragement, il n'y ait pas un musée pour la sculpture et la peinture. L. E.

Nlle-Orléans, 16 mars 1849.

SUICIDE.—Nous lisons dans la *Gazette des Attakapas*:

Un malheureux du nom de Benjamin Boudreau, demeurant à Bellevue, dans cette paroisse, s'est suicidé lundi dernier, en se tirant un coup de fusil dans la région du cœur. Son corps a été trouvé sous le hangar d'une habitation voisine. Le fusil était à côté de lui, le canon tourné par devers le corps, et tout près de là, une petite fourche en bois qui a dû servir à toucher la détente de l'arme meurtrière.

L'infortuné était âgé de 32 à 34 ans, et sans famille. On suppose généralement que cet acte est le résultat d'un moment d'aliénation mentale, auquel donnait lieu parfois l'excès de boissons spiritueuses.

ANGLETERRE.

La cour des directeurs de la compagnie des Indes-Orientales vient de prendre une détermination qui aura un immense retentissement en Asie: elle a prononcé mercredi dernier, à l'unanimité des suffrages, la dissolution de la compagnie privée qui devait construire à ses frais les grandes lignes de chemins de fer projetées dans l'Indoustan.

On sait l'enthousiasme qu'avait inspiré à plus de cent millions d'Asiatiques, la perspective de ces voies de communication rapide et facile qui devaient, dans un bref délai, relier entre eux les points les plus importans et les plus éloignés de la Péninsule indienne. De Bombay à Calcutta, de Madras à Delhi, les convois de marchandises remorqués par la vapeur devaient favoriser au plus haut degré le développement du commerce indigène, et accroître dans les mêmes proportions la culture des trois grands produits du pays, le coton, l'opium et l'indigo.

Un nombre considérable d'actions avaient déjà été souscrites pour cet effet, soit en Europe soit en Asie; quelques emprunts avaient été négociés dans des conditions assez avantageuses. Mais lorsque la compagnie qui se chargeait de l'entreprise vint s'adresser à la Cour des directeurs, pour avoir son approbation et le concours de ses capitaux, elle rencontra une opposition insurmontable; un vote de non confiance, d'abord, puis un vote de dissolution l'arrêtèrent tout court dans ses gigantesques projets, et renvoyèrent à un avenir indéfini la construction du vaste réseau qui devait agrandir l'Inde, en rapprochant les distances.

Il ne faut pas croire cependant que la cour des directeurs ait mis du mauvais vouloir dans sa conduite. Elle s'est préoccupée, en premier lieu, du danger qu'il y aurait à employer une aussi grande masse de capitaux à une entreprise lointaine, et de longtemps peut être improductive, dans le moment de crise politique et financière où le continent européen et l'Angleterre elle même se trouvent plongés.

Elle a tenu compte, en second lieu, des éléments de dissension existant au sein même de la compagnie pétitionnaire, qui la veille de sa mort avait agité la question de dissolution dans sa réunion de Bishopsgate-street, sous la présidence de sir John Campbell. Elle n'a donc fait autre chose, pour ainsi dire, que de reconnaître l'impossibilité d'entreprendre les chemins de fer de l'Inde.

Les spéculateurs qui avaient confiance au succès de cette entreprise, accusent la cour des directeurs d'entraver, à son profit, les progrès de la civilisation dans les pays qu'elle gouverne, tandis qu'elle ne recule devant aucune concession, devant aucun sacrifice, lorsqu'il s'agit de faire la guerre et d'envahir de nouvelles provinces.

On ne peut pas nier qu'en effet la libéralité de la compagnie ne connaît pas de bornes, quand elle a en perspective l'agrandissement de son territoire. Nous ne prétendons pas, à cet égard, absoudre sa politique; mais il nous semble que, dans le cas présent, la mesure qu'elle a prise n'a rien que de très sage, et que les actionnaires eux-mêmes auront un jour à s'en féliciter.

Au reste, nous sommes persuadés que le projet sera repris aussitôt que la confiance sera rétablie en Europe, et que si la charte de la Compagnie des Indes est renouvelée, la Cour des directeurs sera la première à encourager de ses propres fonds une entreprise dont elle ne peut pas méconnaître l'immense utilité, au point de vue des intérêts britanniques.

ROGNURES.

LES THÉÂTRES DE PARIS.

Le Théâtre-Français continue avec un soin et un succès dont nous le félicitons très sincèrement, de consacrer un jour de la semaine à une sorte de représentation solennelle des meilleures comédies de l'ancien répertoire; on voit que si nous querellons quelquefois le Théâtre-Français, c'est dans son propre intérêt, comme on donne un conseil à un ami qu'on aime et que, de tout cœur, on voudrait voir sans défaut. Molière, jusqu'ici, a fait presque exclusivement les frais de ces représentations réservées; Molière, sans doute, a droit à la part du lion; mais ne serait-il pas temps que le Théâtre-Français étendit sur d'autres son choix et sa libéralité? Regnard, Dancourt, Beaumarchais, Destouches, ne méritent-ils pas un plus égal partage, un souvenir plus fidèle et plus assidu? Cette semaine, Molière aidant, M. Provost a joué le rôle d'Arnolphe de l'*Ecole des Femmes* avec cette supériorité qui est un de ses titres éclatans à la faveur publique.

A propos de l'*Ecole des Femmes*, nous recevons d'un homme d'esprit connu par de nombreux succès au théâtre, une lettre qui vient à l'appui d'une opinion que nous avons l'autre jour exprimée sur le rôle d'Arnolphe, et lui donne pour garantie le sentiment d'un illustre comédien.

"J'avais vingt ans, nous écrit M. de Planard, quand je rencontrai pour la première fois Fleury, qui en avait plus de soixante. Mais j'étais entraîné vers le théâtre par un vif penchant, je montrais pour la comédie, et surtout pour Molière, un tel enthousiasme que cette ardeur m'attira bientôt l'amitié du célèbre acteur et fit disparaître la distance d'âge qui nous séparait. Nous devînmes intimes, et, dans les dernières années des succès et de sa vie dramatique, où Fleury, après avoir créé Alceste, Moncade ou le marquis de *Turcaret*, ne se voyait pas dans sa loge parmi ces nombreux admirateurs qui venaient le féliciter, il était inquiet, et le lendemain, dès le grand matin, envoyait chercher de mes nouvelles.

Un jour qu'il venait de représenter le Misanthrope, aux acclamations de la salle, Fleury parlait avec transport de la beauté du rôle d'Alceste: "Ce rôle est magnifique, s'écriait-il, mais il est au-dessus de la force d'un homme!—Et Arnolphe? lui dis-je.—Oh! reprit-il, Arnolphe! Arnolphe aussi est un admirable rôle. Je monterai avec le regret de ne l'avoir pas joué!" Et alors, ainsi ayant l'œuvre de Molière, Fleury exprima sur le caractère d'Arnolphe et la manière dont il devrait être interprété, [illegible] [illegible] que Molière a indiqué que ce personnage dans ces vers:

Qu'a fait-il vous à fait aussi vous aviser,
A quarante-deux ans de vous débarrasser?

Et Fleury en tirait la conséquence naturelle qu'Arnolphe n'appartenait point aux vieux comédiens chargés de l'emploi des Géronte, s'il l'était au comique, ce n'était point par son âge, mais par l'entêtement de son système qui lui fait préférer une femme *sotte* à une *spirituelle*. Dans Arnolphe, ajoutait Fleury, il ne faut point chercher, ni forcer le comique; ce comique naît des situations elles-mêmes et d'un admirable dialogue; en jouant Arnolphe, il y a même à conserver une certaine *noblesse de bon sens*; enfin, Monsieur, Fleury sur cette question était complètement d'accord avec vous."

M. de Planard lit à Fleury une question que tout le monde aurait faite à sa place: "Et pourquoi donc ne jouez-vous pas Arnolphe?" Fleury objecta le classification des *emplois*: "Je ne veux pas me brouiller avec Grandmesnil à qui appartient le rôle et qui ne céderait pas une ligne de sa prérogative; et, cependant, je sais Arnolphe à jouer demain, ce soir, s'il le fallait." Puis s'animant peu à peu, il récita quelques vers; M. de Planard, qui savait son Molière sur le bout du doigt, donna les répliques, et échauffant ainsi la verve de son ami, assista à ce spectacle, que nul n'a vu après lui, d'Arnolphe représenté par Fleury. "Il fut aimable, spirituel, enjoué, poli, bienveillant, pendant les premières scènes, accueillit Horace avec bonté, avec amitié, lui prêta généreusement son argent, mais, à ces vers de l'amant étourdi:

Et c'est un jeune objet qui loge en ce logis
Dont vous voyez d'ici que les murs sont rougis;

la physionomie du grand comédien changea d'expression comme par enchantement; tout ce qui suit l'interrogatoire d'Agnès, les *à parte* sur *la sorcière maudite, l'empoisonneuse d'âmes, l'exécrable damnée*, le monologue sur l'empereur Auguste, furent rendus avec un si rare talent, que M. de Planard battit des mains comme s'il eût été le parterre. Arrivé à la grande scène du quatrième acte, Fleury, par la vérité, la force, la chaleur et le désespoir de son amour, fit si bien oublier le côté ridicule et le travers d'Arnolphe, que M. de Planard se sentit ému et le plaignit d'adorer Agnès comme on plaint le Misanthrope trompé par Célimène.

Voilà ce que M. de Planard n'a fait l'honneur de m'écrire avec une courtoisie dont je le remercie. La lettre ne demandait pas la publicité; mais comme elle agite une question intéressante de critique dramatique, j'ai cru devoir la lui donner, sans la moindre crainte d'être accusé d'appartenir au cabinet noir et de trahir le secret des lettres; il m'a semblé agréable d'ailleurs d'avoir pour alliés dans mon opinion sur Arnolphe, Lekain et Talma, que j'ai cités en temps et lieu, et d'y joindre Fleury, que la bienveillance de M. de Planard m'envoie pour troisième auxiliaire. Ces trois noms célèbres donneraient complètement gain de cause à M. Provost, qui joue le rôle d'Arnolphe dans le sens adopté par Fleury, si M. Provost avait besoin d'être justifié autrement que par lui-même et par l'approbation et la vive sympathie du parterre, le juge suprême. R.

INCENDIES.—M. Gaudin, un des hommes les plus ingénieux de France, entre autres projets curieux et utiles, demandait instamment qu'on voulût mettre à l'épreuve un procédé d'extinction d'incendies imaginé par lui, et dont l'efficacité ne pouvait pas être douteuse. Ce procédé consiste simplement à projeter sur le foyer de l'incendie non plus de l'eau pure, mais de l'eau tenant en dissolution un sel à base terreuse, du chlorure de chaux, par exemple. Après avoir longtemps frappé à la porte de tous les ministères, M. Gaudin a enfin obtenu que la Société d'Encouragement ferait faire, à ses frais, un essai sur une échelle suffisante. Cet essai a été fait, et voici en quels termes M. Chevalier en a rendu compte à la Société.

"L'expérience fut faite sur un tas de bois ayant un mètre de largeur, sur trois mètres de hauteur. Cette espèce de bûcher était formé de bois de charpente dans l'intérieur et de bois à brûler sur les faces: à la partie inférieure, on avait amoncelé des fagotins pour déterminer l'embrâsement.

Dès que le bûcher fut parfaitement embrâsé, les pompiers de Vaugirard firent agir une petite pompe d'usine, et où vit que, lorsque l'on cessait de lancer de l'eau sur l'une des faces du bûcher, le feu se rallumait et brûlait avec intensité: en en employant une plus grande quantité, on parvint à l'éteindre en grande partie; mais ayant interrompu le jet de la pompe, le feu se ralluma et devint très vif.

On procéda alors de la même manière, en se servant de la même pompe et employant cette fois de l'eau contenant du chlorure de chaux ou de l'alun, et on observa que, lorsqu'on avait cessé de lancer l'eau contenant du chlorure, le feu ne se rallumait pas de la même manière que lorsqu'on avait fait usage d'eau ordinaire; ce fait s'explique: le chlorure de calcium recouvrait le charbon et interceptait la communication avec lui.

"Dans l'expérience faite à Vaugirard, on n'a pu constater: 1o quelle a été la quantité d'eau simple employée pour combattre l'incendie; 2o quelle a été la quantité d'eau chargée de chlorure mise en usage pour déterminer l'extinction, etc., etc."

Quoi qu'il en soit, l'opinion de beaucoup de personnes présentes, et les commissaires partagent cette opinion, est que l'expérience faite par M. Gaudin, paraît présenter un résultat avantageux.

ARRESTATION DE VIDOCQ.—Dans le courant du mois de janvier dernier, un homme d'un certain âge, portant le costume ecclésiastique, se présente chez la dame L...., laquelle est en correspondance avec le duc de.... Il s'annonça comme étant l'abbé Grimoux, curé de la paroisse de Villedieu, près Châteauroux. Il se disait chargé d'une mission de la part du duc, qui exprimait ses intentions dans une lettre qu'il remit à la dame.

Le duc priait celle-ci de confier à l'abbé toutes les lettres qu'il lui avait écrites; et pour reconnaître cet acte de complaisance il la priait d'accepter trois billets de banque de 1,000 fr.

Malgré cette offre séduisante et la confiance que devait inspirer l'air paterne et vénérable du curé, la dame L.... n'accepta pas immédiatement le marché; elle donna rendez-vous à l'abbé pour le soir du même jour, chez un sieur P...., agent d'affaires, à qui elle confiait ses intérêts et qu'elle désirait consulter. Le curé ne fit aucune objection à cet ajournement; il se trouva ponctuellement à l'heure indiquée chez l'agent devant lequel le marché fut conclu.

Il y a quelques jours, le duc de.... fut informé de la démarche qu'on avait faite en son nom; comme il n'avait donné aucune mission de ce genre à personne, il porta plainte, et une enquête fut commencée. On retrouva la lettre qu'il était censé avoir écrite, et que le faux abbé Grimoux avait imprudemment négligé de se faire rendre.

La police fut bientôt sur la trace du coupable. Un individu du nom de Bourgeois, qui lui avait été signalé, devint l'objet de ses recherches actives. Enfin, hier, le commissaire des délégations judiciaires chargé d'opérer dans cette affaire finit par savoir que Bourgeois et le célèbre Vidocq n'étaient qu'une seule et même personne.

Arrêté le soir même dans son domicile, rue Saint-Louis, Vidocq a été écroué au dépôt de la Préfecture.

Décédé hier à 8 1/2 heures du soir, JEAN PELLORCE, natif du Mont de Lan, (Département de l'Isère.) Ses amis et connaissances et ceux de M. Ant. Favre Nicoun, sont priés d'assister, sans autres invitations, à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Le corps est exposé chez M. A. Favre Nicoun, rue Vieille-Levée.

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention de ceux que cela peut concerner, sur une vente de cinquante lots de terre appartenant à la Presse à vapeur de la Levée. Sur chaque terrain reposent des actions de la banque des Citoyens. La vente aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse St Louis, par N. Vignié, encanteur. Pour plus de renseignemens voir l'annonce.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Vendredi, soir, 16 mars 1849.

Depuis notre dernière revue commerciale nous avons reçu des nouvelles d'Europe de quinze jours plus récentes. Ces avis sont très satisfaisants; le marché au coton de Liverpool a haussé de ⅛ d; les ventes sont considérables, et les districts manufacturiers dans une condition prospère. Le marché monétaire de Londres paraît actif, et malgré les avis considérables qui ont été faits pour le côté nent. Les banques demeurent abondamment pourvues de numéraire.

Depuis l'arrivée de ces nouvelles notre marché au coton est devenu plus ferme, quoique la hausse soit peu perceptible. Les lettres particulières qui arriveront bientôt donneront sans doute plus d'activité à cet article. Sur les autres marchés les transactions ont été modérées et les prix ont peu varié. Les céréales ont légèrement baissé; cette remarque est plutôt applicable à la farine qu'au maïs.

Le sucre a été très ferme, la mélasse s'est améliorée, les provisions sont peu demandées.

Le temps est toujours magnifique; une pluie abondante tombée l'avant dernière nuit est venu raffraîchir l'atmosphère. Le fleuve est toujours à la hauteur des grandes eaux, et les dernières nouvelles représentent les rivières des hauts comme montant avec rapidité. Les levées au-dessus de la Nouvelle-Orléans paraissent devoir résister à la crue, mais il y a eu plusieurs crevasses dans les paroisses, qui ont détruit plusieurs récoltes.

COTON.—Arrivé depuis le 9 courant, Louisiane et Mississipi 25,647 balles—Tennessee et North Alabama 14,855—Arkansas 713—Mobile 450—Floride 31—Texas 341—ensemble 41,965 balles. Exporté dans le même temps, pour Liverpool 10,565 balles—Glasgow 2,979—Havre 4,719—Gênes 553—Barcelone 763—Charleston 492—Vera Cruz 316—Havane 53—New-York 2,989—Boston 1,766—Philadelphie 440—[illegible] 2—ensemble 25,[illegible] balles—donnant une augmentation au stock de 6,[illegible] balles, et laissant en magasin compris tout ce qui se trouve pour vergues de navires non expédiés ce jour, un stock de [illegible],603 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1848		37,441
Arrivé durant la semaine	42,045	
Arrivé antérieurement	790,379	
		832,424
		869,865
Expédié durant la semaine	37,484	
[illegible] antérieurement	566,634	
		604,118
Stock en main ce soir		265,747

Nous avons dit dans notre dernière revue que ce [illegible] été [illegible] assez peu animé; le même état [illegible] à l'arrivée du [illegible] de sa [illegible] démande [illegible] de 11000 balles changèrent de mains. Vers le soir une dépêche télégraphique vint annoncer l'arrivée de l'America à Halifax avec des dates de Liverpool du 24 février. Ces dépêches furent publiées lundi, elles disaient que le marché au coton de Liverpool avait haussé de ⅛ d. et que les ventes avaient été considérables. Les transactions d'une seule journée se sont élevées au chiffre énorme de 50,000 balles. Lundi il s'est vendu 10,000 balles; Mardi 3000, Mercredi 4,000, hier 6,500 et aujourd'hui 5,000, ce qui donne un total de 36,500 balles. Les acheteurs pour l'Angleterre en ont pris la plus grande partie, le reste a été pris pour le continent et le Nord.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

INFERIOR	5 @ 5¼
ORDINARY	5½ @ 6¼
MIDDLING	6¼ @ 6½
GOOD MIDDLING	6¾ @ —
MIDDLING FAIR	6⅞ @ 7
FAIR	7⅛ @ 7½
FULLY FAIR	— @ —
GOOD FAIR	— @ —
GOOD AND FINE	— @ —

TABAC.—Arrivé depuis le 9 courant 500 boucauts. Expédié dans le même temps, pour Havre 400 boucauts—Christiana 40—Berbice 2—New York 173—ensemble 615 boucauts. Stock en magasin et sous vergues des navires 8,096 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains au 1er septembre 1848		14,854
Arrivé durant la semaine	500	
Arrivé antérieurement	8,468	
		8,975
		21,829
Expédié durant la semaine	615	
Expédié antérieurement	13,118	13,733
		8,096

La demande de la semaine a été bonne, mais le peu d'approvisionnement a restreint les affaires. Les ventes ont été de 350 boucauts à des prix très pleins. Nous cotons, Lugs 2¾ @ 3¼; feuilles inférieures à communes 3¾ @ 4¾ c; fair @ fine 4¾ @ 5¾; choix 6 @ 6¾ cts la liv. Voici les détails de quelques-unes des ventes qui ont eu lieu: 1 boucaut admis @ 6½—3 do @ 6 c—61 do @ 5¼ et 6 c—14 do @ 5¾—12 do @ 5¼ c—4 do @ 5c—et 1 do @ 4 c—16 boucauts refusé 2¾ @ 4 c—3 do @ 2¾ et 2¾ c—6 do @ 2¾ et 3¾ c—6 do 3¾ @ 4 c—1 do 3¾ c—2 do @ 2¾ c—14 do @ 3 c—22 do @ 3¾ cts et quelques petits lots à des conditions non publiques.

SUCRE.—La demande de sucre a été assez active la semaine dernière et les prix ont éprouvé une hausse. Les transactions depuis notre dernière revue ont été de 3,700 boucauts pris en partie pour le Nord et l'Ouest. Nous cotons aujourd'hui: Inférior 2¾ @ 3¾ cts—common 3¾ @ 3¾ c—fair 4 @ 4¾ c—prime 4¾ @ 4¾—choice 5 @ 5¼ cts la liv. Environ 1,000 boucauts ont été vendus sur plantation de 3¾ @ 4¾ cts la liv.

MELASSE.—La demande a été plus active et les prix se sont améliorés. Les ventes de la semaine s'élèvent à 4,000 barils de 16 @ 20 cts le gallon pour les qualités extrêmes. 40,000 gallons ont été vendus sur plantation au-dessus de la ville à 18 cts et 15,000 au-dessous à 16 le gallon.

FARINE.—Les arrivages qui ont eu lieu ont fait baisser les cours—1,000 barils ont été vendus la semaine dernière aux cours suivants. Ohio $4 37½ @ 4 50—Indiana & Illinois $4 62½ @ 5—marques favorites de St-Louis, $5 @ 5 40.

CEREALES.—Les ventes de maïs se sont élevées cette semaine à 57,000 sacs, la plus grande partie de 40 @ 45 cts, ce qui donne une baisse d'environ 3 cts par boucaut sur les cours de la semaine précédente. Les transactions et les arrivages ont été peu considérables ces jours derniers. Il s'est vendu 6,000 boisseaux de blé de 92 @ 96 le boisseau. L'avoine vaut 30 @ 34 cts le boisseau en sacs.

GRAISSE.—La demande continue d'être bonne les ventes de la semaine s'élèvent à 2,200 barils et 2,400 barillets de 5 @ 6¾ cts pour les barils et 6¾ @ 6¾ cts la liv pour les barillets.

LARD SALE.—Le marché est lourd, et les prix se soutiennent difficilement. Nous cotons plats côtes 4¾ @ 5—Epaules 3¾ @ 4 cts la liv et nouveaux.

PORC.—Cet article est inactif; les petits lots valent Mess porc $10 @ 10 25—Prime $9 25—500,000 livres porc en grenier ont été vendus de $3 50 à $3 65

BŒUF.—1,600 barils ont été vendus jeudi dernier à des conditions non publiques. Nous cotons mess $14 @ $14 50—prime $10 50 @ $11. 300 barils prime mess en tierces ont été vendus en deux lots à $15 50 la tierce.

BEURRE ET FROMAGE.—La demande est modérée et les prix sont les mêmes. Nous cotons beurre de l'Ouest 9 @ 12 cts; fromage 7 cts la livre.

SUIF.—Depuis notre dernière revue 140 barils ont été vendus à 7 cts la liv.

RIZ.—Des transactions peu considérables ont eu lieu de 3¾ @ 3¾ cts la liv. pour le Caroline.

CAFE.—La demande de café de Rio est active—Environ 13,000 sacs ont été vendus de 6¾ @ 6¾ cts la liv, presque tout à ce dernier prix. Quelques ventes ont également eu lieu à 6¾ cts la liv. Le marché est ferme.

PLOMB.—Il ne s'est rien fait depuis notre dernière revue. Les quelques arrivages qui ont eu lieu sont pour l'expédition. Les cotes sont nominales, la dernière transaction avait été faite à $4 12¾ cts.

CHANVRE.—Pas d'arrivages et pas de ventes. Les prix sont nominaux.

WHISKEY.—Ce marché a été presque inactif; les ventes se sont faites par petits lots à 17 cts le gallon. Le commun se vend 18 @ 19 cts le gallon; deux petits lots quelque Dexter ont été pris à 20¾ cts le gallon.

CHANDELLES.—Les prix n'ont pas varié et les transactions sont peu considérables. New-Bedford et Nantucket 33 @ 34 cts la liv. Star 20 cts la livre.

SEL.—Les seules ventes dont nous ayons eu connaissance sont 4,000 sacs à arriver; 500 sacs commun à 80 cts livrée; le prix régulier de cet article de 85 @ 90 en lots à la convenance des acheteurs—fin $1 25 @ $1 30 le sac.

CHAUX.—Les ventes sont toutes de seconde main de $1 5 @ $1 13 pour le Thomaston et comptant.

SACS EN PITRE.—Le marché était plat au commencement de la semaine, mais ces jours derniers il s'est animé et 350 sacs ont été vendus à 9¾ en balles. Une petite quantité de 3½ boisseaux ont été faits @ 18¾ cts chaque.

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE.—Le marché est ferme et les prix ont une tendance à la hausse—300 pièces et 300 rouleaux ont été pris à 17 et 9 cts et 800 pièces et 800 rouleaux 16¾ et 8¾ c. Ces deux transactions ont été faites à terme, avec les intérêts en sus. Les petites quantités se vendent 16¾ @ 17 cts la yarde pour la toile et 8¾ @ 9 cts. pour la corde.

CHANGE.—Le change a peu varié depuis notre dernière revue. Nous cotons: Sterling 5 @ 6¾ pour 0/0 de prime; France 5 f 32½ @ 5 f 40; Traites sur New-York à 60 jours 2 @ 2¾ pour 0/0 d'escompte; Traites à vue ¾ d'escompte @ ¼ p 0/0 de prime.

FRET.—Le fret étranger paraît être plus ferme. Les engagements qui ont eu lieu sont: Cinq navires pour Liverpool à ⅜ d. pour coton—Un pour le Havre à 1⅛ c—Un pour la Méditerranée et un autre pour le Nord de l'Europe à des conditions non publiques. Les provisions ont été chargées pour Liverpool à 6 s. la tierce et le fret lourd à 30 s. le tonneau. Le coton a été pris à 9/16 d. par navires anglais et 19/32 d. par américains. Le cabotage est également plus ferme.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Wallace, Morton, pr Liverpool
Catharina, Rudock, pr Liverpool.
Alice Wilson, Butt, pr Liverpool.
Cassecellor, Dubbs, pr Liverpool.
Columbo, Pray, pr New-York.
Barque St George, McHyde, pr New-York.
El Dorado, Thompson, pr Liverpool.
Brick Lady Chapman, Frith, pr Demarara.
Times, Gordon, pr New York.
Goëlette Vistor Wilson, pr Rio Grande.
Swan, Fentland, pr Mobile.
Louisiana, Brumagem, pr Brazos St Iago.
Wm P. Preston, Ferol, pr Matamoros.
Steamer Mobile, Hutton, pr Mobile.
Beacon, Leonard, pr Montgomery.

ARRIVÉS.

Navire Mediator, Bluffins, de New York.
Hannibal, Fonte, du Havre.
Oxembridge, Taylor, de Liverpool.
Lucy, Gould, de Boston.
Barque Crusee, ——, de la Havane.
Brick Salvadora, Evans, de la Havane.
Goëlette Corah, Bradbury, de Mobile.

—STEAMERS—
Moro Castle, [illegible], de Cincinnati.
Josiah Lawrence, Hacket, de St Louis.
Eliska, Landry, de Baton-Rouge.
Olivia, Goodrich, de Pointe à la Hache.
Natchez, Holmes, de Hard Times.
Gipsey, Ure, de Baton Rouge.
Wave, Brady, de Fort Adams.

Au bas du fleuve et montant.

Navire Tennessee, et une barque dont le nom nous est inconnu.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.
Canada, de Liverpool à New York .... 10 Mars
Niagara, de Liverpool à Boston .... 24 Mars

D'AMERIQUE.
Canada, de New-York à Liverpool .... 4 Avril
Niagara, de Boston à Liverpool .... 18 Avril

☞ Les consignataires des marchandises suivantes, consignées à ordre, sur le navire MEDIATOR, capt Bluffen, de New York, sont priés de faire connaître leurs résidences au commis de déchargement sur la Levée, en face du marché aux légumes de la 1re Municipalité, autrement leurs marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques—savoir: 12 pipes genièvre marquées B & P, 14 roulleaux, 2 balles, 1 paquet cuivre, marqués à dans un diamant, 25 barils huile de baleine H, 37 caisses pendules.

17mars J. O. WOODRUFF & Co

☞ Le navire MEDIATOR, capt. Bluffen, est en déchargement en face des bâtisses du triangle, devant le marché aux légumes de la Première Municipalité. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. J. O. WOODRUFF & Co, 93, rue des Magasins.

AVIS AUX VOTANTS

DE LA 1RE MUNICIPALITÉ.

AYANT appris qu'il a été élevé [illegible] de ma candidature au Conseil [illegible] [illegible] moment où [illegible] [illegible] citoyens, que le [illegible] de 1848 [illegible] [illegible] d'un candidat au Conseil Général [illegible] éligible [illegible] [illegible] constituants.

17mars—3t PHILIP WILLMAN.

Harpes à double action.

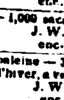

J. F. BROWNE, facteur de Londres et de New-York, informe les amis et amateurs de ce magnifique instrument [illegible] [illegible] Orléans [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] chez M. Parson, rue du Camp, No. 36.

Il doit recevoir par le navire Harriet & Maria, [illegible] assortiment de HARPES [illegible] instruction à la nouvelle [illegible].

17 mars—6f J. F. BROWNE & Co, Facteurs, 295, Broadway, N. York.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,
Nlle-Orléans, le 16 mars 1849.

LES directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 24 pour cent ou de six cent quarante piastres par action, sur les profits des derniers six mois, payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.

17 mars—1f J. TUYES, Secrétaire.

LE PUBLIC est prié de ne pas négocier les billets ci-après décrits, la personne à laquelle les dits billets ont été remis ayant quitté la ville sans régler pour leur montant:

1 billet à 1 an du 1er avril 1848, pour $240 00
1 do à 2 do do do 444 44
1 do à 3 do do do 444 44

Ces billets sont tirés par Mme Trème Cotton et à son ordre.

Nouvelle-Orléans, 16 mars 1849.
17 mars—2

LA COMÈTE,

POMMADE DE T. B. ROGÉ, arrête instantanément la chute des cheveux, des poils de la barbe, guérit la calvitie et toutes les maladies du tissu pileux, en même temps qu'elle donne à la chevelure la souplesse et le brillant qui en forme le charme. Seul dépôt, à la pharmacie

17 mars—4 DUCONGÉ, 39, rue de Chartres.

Pharmacie Ducongé,

39, rue de Chartres.

SIROP DE DIGITALE de Labelonye, contre les palpitations du cœur.

PILULES DE LARTIGUE et Sirop de Boubé, contre la goutte, les rhumatismes aigus et chroniques.

SIROP DE POINTES D'ASPERGES, de Johnson, contre les palpitations du cœur, l'hydropisie, les oppressions, &c.

SIROP ANTI-SCORBUTIQUE de Portal, nouvellement reçus et à vendre. 17 mars—4

Grocerie à Vendre

Pour cause de départ.

A Grocerie située encoignure Enghein et Moreau. Pour traiter s'adresser sur les lieux.
17 mars—10

Bonne occasion pour un Drayman.

A vendre pour du comptant.

UN NEGRE, UN DRAY ET UN CHEVAL—Le nègre est bon charretier et âgé de 27 ans, le dray est presque neuf, et le cheval tire bien à la charrette.—S'adresser, pour les conditions, à l'encoignure des rues Commune et Carondelet, chez
17 mars—6 CALIMERY DANTZI.

CIGARES DE LA HAVANE reçus par l'Adams Gray et le Salvadora:

141,000 Regalias, Canones, Millars et Prensados. des manufactures Sevillana, Puntualidad, Diadema, Dos Hermanas, &c; en magasin un assortiment des meilleures marques, à vendre par
17 mars—3 J. N. RICULFI & Co, rue Commune, No 17.

115,000 cigares importés de la Havane.

EN déchargement du brick Adams Gray, comprenant des regalias de première et deuxième qualité, Imperials, Bastones et Millare. Aussi 40,000 cigares par le brick P. Soulé, les qualités ci-dessus à vendre à des prix modérés, en quantités à la convenance des acheteurs.

17 mars LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

CIMENT—100 barils ciment de Louisville arrivés par le steamboat Uncle Sam, à vendre par
17 mars HAYMAN & HOLDEN, 96, rue des Magasins.

LATTES—900 milliers 1 1/2 pouces arrivées, et à vendre par
17 mars HAYMAN & HOLDEN, 96, rue des Magasins.

CIDRE—18 barils cidre de New-Jersey, à vendre par J. W. STANTON & Co,
17 mars enc. Magasins et Lafayette.

CAFE RIO—1,000 sacs de diverses qualités, à vendre par J. W. STANTON & Co,
17 mars enc. Magasins et Lafayette.

HUILE de baleine—30,000 gallons huile d'automne et d'hiver, à vendre par
17 mars J. W. STANTON & Co, enc. Magasins et Lafayette.

QUININE en magasin, à vendre par
17 mars E. J. HART & Co, 95, rue Tchoupitoulas.

PATE de Jujube, à vendre par
17 mars E. J. HART & Co, 95, rue Tchoupitoulas.

CHOCOLAT épicé, à vendre par
17 mars E. J. HART & Co, 95, rue Tchoupitoulas.

EN débarquement du brick Salvadora, de la Havane—
91 sacs café prime Havane.
35 milliers cigares supérieurs, des manufactures de la Marina, à vendre par
17 mars TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

MIEL—blanc de la Havane, qualité supérieure, en barils de 23 à 26 gallons, à vendre par
17 mars TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

CHAPEAUX DE PAILLE—10 caisses chapeaux de paille en tresses de palmier, de différentes qualités, actuellement en débarquement, et à vendre par FROST & Co,
17 mars No. 10 rue des Magasins.

BOTTES, SOULIERS ET BROGUES—3,300 caisses en magasin, comprenant un assortiment de chaussures [illegible] à la mode, à vendre par [illegible]
17 mars

BOTTES, SOULIERS ET [illegible]—Actuellement en débarquement [illegible] [illegible] FROST & CO, 10 rue des Magasins.
17 mars

AVIS.

LES personnes qui ont bien voulu se charger de recueillir des souscriptions pour **La Violette**, et qui n'ont pas encore remis leurs listes, sont instamment priées de les faire parvenir aux adresses le plus tôt possible; le journal devant paraître lundi, 24 courant, il est indispensable que les listes de souscription soient rapportées au bureau de l'*Abeille*, rue de Chartres, No. 83, avant jeudi prochain.

16mars—4t

Etablissement à vendre.

LE soussigné offre à vendre son établissement connu sous le nom de Salon de Société, situé à l'encoignure Royale et Place St Antoine au premier. Le dit salon est pourvu d'un bel ameublement et a plusieurs habitués. S'adresser à

17 mars—3f B. DUSSAU, à l'établissement.

GRAND BAZAR

De la rue de Chartres, No 84, entre les rues Bienville et Conti,

J. E. LOBRE & CO.

PREVIENNENT respectueusement les dames qu'ils viennent de recevoir leur assortiment d'éventails de toute description et qu'ils continuent, comme par le passé, à se tenir complètement assortis dans les articles nécessaires à la couture et objets de fantaisie. 17 mars—3f

Toiles, Toiles, Toiles.

LES soussignés reçoivent en ce moment les articles suivants, qu'ils offrent en vente à des prix très réduits, ils invitent les personnes qui ont besoin des dits articles à venir visiter leur stock avant d'aller ailleurs, viz:

Toile d'Irlande et de Paris.
Toile du Nord rayée, carreaux et unie.
Toile à drap de 6/4 à 14/4 de large.
Ouvre [illegible] de perdrix et damassé.
Damassé pour table de 6/4 à 10/4.
Serviettes rayées, rouges et blanches.
Gingas et [illegible].
Gants et mitaines fil.
Gants et mitaines en filet, longs et courts.
Organdies et mousselines riches.
Barèges noirs unis, brochés, rayés et carreaux.
Guingham noirs et couleurs.
Jaconat couleurs et blancs.
Percales blanches, unies, rayées et carreaux.
Bas et chaussettes pour hommes, femmes et enfans.
Percale frappée, nansouk et tout mulls.
Mérinos noirs pour hommes.
Coutil fil, couleurs, fantaisies et blancs.
Ombrelles fantaisie et parasols.
Barèges couleurs de 25 à 50 cts.
Eventails, mouchoirs batiste unis et brodés.
Mousseline [illegible] à rideaux.
Robes en mousseline, barèges soie, tarlatane.
Indiennes, coton blanc et écru, soie noire, alpacca, Etamine, mousseline laine noire, flanelle gaze.
Bandes en mousseline brodées, corsets français.
Mouchoirs pour tête, cotonnades, tapis pour tables et pianos, Bretagnes et platilles, chemises en flanelle gaze, bas et bonnets à moustiquaires, fil et aiguilles, gants et lacet fil, épingles et boutons nacre, cordonnet, mouchoirs soie, gants pour enfants, eau de Cologne, savons superfins, &c., &c.

17 mars GIQUEL & JAMISON, No 6, rue de Chartres.

Marchandises de Printemps.

LES soussignés viennent de recevoir:
Chales de barege en couleurs.
dito en gaze de fil do.
Gaze de fil do. à pareaute.
—Aussi—
Bas de coton anglais.
Cotonnade anglaise, dessin diagonal.
Ouvré en fil œil de perdrix.
A vendre à très prix par
16 mars JOHN WIGHTMAN & Co, No. 11 rue St Charles, au premier

SUCRE de la Havane—146 caisses sucre assorti en qualités, en déchargement du brick Adams Gray et à vendre par P. A. DEGELOS & Co,
16 mars Encoignure St Louis et Levée.

CIMENT de Newark—600 barils en débarquement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN, Agents de la compagnie de Newark, pour le ciment et la chaux, 96, Magasins et 11 Magasins Rouges, 3e Municipalité. 16 mars

CHAUX de Thomaston—2000 barils en bon ordre pour l'exportation, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 96, Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité.
16mars

PLATRE—300 barils plâtre de Coggins & Co, de Philadelphie, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 96, Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité.
16mars

LATTES—300 milliers de 1 1/2 pouce, à arriver, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 96, Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité.
16mars

CENDRES DE SODA—En boucauts, tierces et barils, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 96, Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité.
16mars

CRINS A PLATRER—En tonneaux, sacs et balles, ainsi qu'un grand assortiment de matériaux à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 96, Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité.
16mars

SEL—[illegible] sacs sel fin et commun de Liverpool, [illegible] sacs de Turques, 1,000 sacs Bonaire, et 1,500 sacs de St Martin, à vendre par C. J. WHEELER, 5, Bank Place.
16mars

FOIN—400 balles foin de l'Est, à vendre par C. J. WHEELER, 5, Bank Place.
16mars

CAFE DE LA HAVANE—200 sacs en déchargement des bricks Adams Gray et Heroine, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.
16mars

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] caisses sucre brun, en déchargement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.
16mars

VINS [illegible] avec étiquettes et capsules, [illegible] du navire Oscar, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.
16mars

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS ANNUEL.—MARS 1849.

SONT invités à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Alexandre Antoine.	Gasc Léopold.
Barrès Charles.	Grandjean Jean.
Boucard Marie Elisabeth.	Gournot Mélanie.
Bertrand Jean Baptiste.	Guiman Gilles épouse.
Bergerie Auguste.	Halber Joseph.
Chauvel Marie, [illegible] Jean.	Hérard Baptiste.
[illegible] Claude Besançon.	Jarry François, ex-épouse.
Compas Nicolas.	Laurents Benoit.
Cottier Francis.	Laborde Philippe.
Corchand Paul.	Lebref Pierre.
Dumoutier Amédée.	Lemoine Victor.
Delachaise Louise Rose.	Lansiaud Jean.
De Vivès.	Montauron Nicolas.
Dechaux, Adolphe.	Porat, Dino.
	Raymond Sylvain.
Fevre Charles, dentiste.	Rufino Christiana.
Faucret Jean.	Simon Vve (née Marguerite Comolet)
Fossard Charles.	Soupre Auguste.
	Vonrret Ernest.

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 15 mars

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, qu'il fera l'ouverture de son jardin samedi prochain 17 du courant, rue du Canal, encoignure Baronne, jardin de la maison d'Etat; on y trouvera comme les années précédentes depuis cinq heures du matin jusqu'au soir, des glaces et sorbets de toute espèce, limonade glacée, punch à la romaine &c, &c.—Venant de recevoir de France un grand assortiment de fruits et de jus de fruits très frais, il peut garantir que ses glaces et sorbets seront encore supérieurs cette année, à ce qu'elles ont été jusqu'à ce jour.

14mars—4f H. WILLOZ.

CAFE—913 sacs, en déchargement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.
15 mars

SUCRE de la Havane—300 caisses sucre blanc jaune et brut, en déchargement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.
15 mars

TABAC—71 balles vuelta de abajo, pour capes et tripes, en déchargement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.
15 mars

INDIGO—4 surons, en déchargement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.
15 mars

CIRE—3 balles cire blanche, en déchargement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.
15 mars

CONFITURES—20 caisses de 12 jarres assorties, en déchargement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.
15 mars

A VENDRE à livrer par le navire Exchange, venant du Havre:
500 damejeannes de cinq gallons.
40 caisses fromage de Hollande, pâte de Maure, pâte jaune, qualité supérieure.
2 tonneaux gruyère suisse.
15 mars DOMINIQUE LANATA, Nos. 9 et 10 rue Jefferson.

Merise de Copenhague.

50 caisses (pts quarts et pintes) de liqueur de merise, qualité supérieure, à vendre par
12 mars—6 A. S. RINGGOLD, No 22, Bank Place.

L. BINOCHE

A L'HONNEUR d'informer les Dames de la Nouvelle-Orléans et des environs, qu'il fera l'ouverture de ses grandes nouveautés de printemps lundi prochain 5 mars.

Désirant renouveler complètement son stock cette année, il offrira ses marchandises à très bas prix.
2 mars—1m encoig. Chartres et Bienville.

Aux Planteurs Sucriers.

UN assortiment complet de chaudières à sucre de toutes dimensions.

Aussi: Deux moulins à chevaux verticaux, à sucre, 36 sur 22 et 36 sur 24 pouces.
A vendre par Y. DE EGANA,
24 fev 47, Bienville.

ARPENTEUR ET INGENIEUR CIVIL.

Bureau No 34, rue du Camp.

LE soussigné dresse des plans, fait des dessins, des contrats et surveille l'érection de toute espèce de machines, pour presses à coton, sucreries, moulins à scier et à raboter, &c.

Il fait aussi des dessins pour obtenir des patentes.
3 mars—3m F. W. COOK.

Culte Protestant Français.

M. WOLFF, de Genève, ministre du St Evangile, prêche maintenant tous les dimanches à onze heures, dans la Salle des Représentans, rue du Canal, entre Dauphine et Bourgogne. 16 mars

A VENDRE—Une maison de quatre appartemens et une cuisine de deux appartemens à feu, une cave, latrine, puits, &c. située rue Orléans, entre Galvez et Johnson, sur un terrain mesurant trente deux pieds face à la rue Orléans, entre lesdites rues, sur 74 pieds en profondeur. Pour les conditions s'adresser à
16 mars JOHN WELLS, 66, rue St Pierre.

A MM. LES PROPRIETAIRES, ENCANTEURS ET ENTREPRENEURS.

Passage de la Bourse No. [illegible], entre St-Louis et Conti.

[illegible]

[illegible]
23 jan—6 am

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

Séance du Lundi, 6 janvier 1845.

RESOLU que les propriétaires, locataires, ou gardiens de maisons, magasins, boutiques, cours, terrains ou emplacements, situés en face des rues et autres voies publiques de la ville, sont tenus, chacun en ce qui les concerne, de balayer ou faire balayer régulièrement tous les jours les trottoirs, de les gratter ou faire gratter toutes les fois qu'il sera nécessaire, afin d'enlever la couche de terre qui aurait pu s'y former. Les dits balayages et nettoiements devront être terminés tous les jours à dix heures du matin; et en cas de négligence ou de refus de se conformer aux dispositions susdites, les commissaires de police sont requis de faire condamner chacun des contrevenans pardevant tout tribunal compétent, à une amende qui ne sera pas moindre de deux piastres et n'excédera pas cinquante piastres par chaque contravention.

Signé JH. GENOIS, recorder.
Approuvé le 7 janvier 1845.
Signé A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

Le 15 mars 1849.

LES commissaires de police des différents districts de la Municipalité No. Un sont expressément requis de mettre en vigueur la susdite ordonnance dans leur district respectif.
15 mars A. D. CROSSMAN, Maire.

ECOLES PUBLIQUES.

Municipalité No 1.

L'EXAMEN annuel des Ecoles publiques de la Municipalité No Un, aura lieu lundi 19 mars et les jours suivants, sous la direction du surintendant et du comité d'enseignement.

Les Ecoles seront examinées dans l'ordre suivant:

1o. *Ecoles de Demoiselles.*

Lundi, 19 mars—Ecole du 1er District, rue St Louis, entre Bourgogne et Remparts.

Mardi, 20 mars—Ecole du 2me District, rue Bourgogne, entre Dumaine et St Philippe.

Mercredi, 21 mars—Ecole du 6me District, rue de l'Hôpital, entre Dauphine et Bourgogne.

Jeudi, 22 et vendredi 23 mars.—Ecole supérieure des demoiselles, rue des Remparts, entre Dumaine et St Philippe.

Samedi, 24 mars—Ecole du 7me District, rue des Remparts, entre Dumaine et St Philippe.

Lundi, 26 mars—Ecole du second District, rue du Canal, entre Franklin et Tremé.

2o Ecoles de Garçons.

Mardi 27 mars.—Ecole du 3me District, au coin des rues Claiborne et St Pierre

Mercredi 28 mars.—Ecole du 4me District, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

Jeudi 29 mars.—Ecole du 1er District, rue Conti, entre Bourbon et Dauphine.

Vendredi 30 mars.—Ecole supérieure des jeunes gens, rue d'Orléans.

Les parents des élèves et les citoyens en général sont respectueusement invités à assister aux examens.

Par ordre de la Direction.
JN. REYNES, secrétaire.

COMPAGNIE DU GAZ.

Nouvelle-Orléans, 13 mars 1849

UN dividende de deux et demi pour cent sur le capital du département de l'ex banque, sera payé aux actionnaires de cette institution, le premier avril et jours suivants.
14 mars—1m P. N. WOOD, Trésorier.

PIANOS.

LE soussigné a l'honneur d'informer Messieurs les Artistes et Amateurs que l'excellent Piano à queue, grand patron à 7 octaves, de Pleyel, joué par Monsieur

STRAKOSCH

Dans ses concerts à la Nlle-Orléans, sort du magasin de A. PERIER, lequel instrument est offert en vente avec un assortiment de Pianos d'Erard qu'il vient de recevoir de Paris, tels que Pianos à queue, nouveau modèle, grand patron de concert à 7 octaves, d'Erard, et Pianos droits picolos à cordes obliques.

Ces instruments sont offerts à des conditions convenables aux acheteurs.

Rue Royale, 202.
Entre Ursulines et St Philippe.
13mars A. PERIER.

BAZAR LOUISIANAIS,

No 54, rue Condé.

UN grand assortiment de rubans nouveautés, chiffonniers, tables à ouvrage, toilettes, fournitures pour bourses et objets de fantaisie à prix modérés. 13 mars

EN déchargement du navire Oscar, de Bordeaux:

10 barriques vin rouge Pauillac;			
10	do	do	St-Estephe;
10	do	do	Haut Brion;
10	do	do	Lafitte;
50 caisses de 12 bouteilles vin rouge St Estephe;			
25	do	do	St-Julien.
50	do	do	Ch Margaux;
50	do	do	Ch Larose;
50	do	vin blanc Haut Sauterne;	
50	do	do	vin muscat Frontignan;
44 demi barriques vin blanc Haut Sauterne;			
44	do	do	Graves;
45	do	vinaigre;	
12 quarts de pipe eau de vie de 1 preuve;			
10	do	do	J J Dupuy,

à vendre par VICTOR MAIGNAN,
13mars 87, rue St Louis.

EAU DE VIE—4 demi pipes, 10 quarts et 4 huitièmes de pipes, cognac J J Dupuy, 4me preuve, en débarquement du navire Oscar, de Bordeaux et à vendre par
13 mars RAYMOND CAHUZAC, 34, rue de la Vieille Levée.

VIN DE CHAMPAGNE—100 paniers marque Natchez Brand, grandes et demi bouteilles, en débarquement du navire Delaware, du Havre, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.
13mars

VIN DE BORDEAUX—[illegible] caisses vin cap sué et étiquette, en débarquement et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, rue Vieille Levée.
13 mars

VIN DE BORDEAUX—40 tonneaux vin rouge St-Julien Médoc.
40 demi tonneaux vin rouge St-Julien, en magasin et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.
13mars

SARDINES—3,000 demi boîtes, 1,000 quarts de boîtes, en débarquement du navire Oscar, de Bordeaux et à vendre par
13mars RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.

SALAISONS—300 caisses en débarquement du navire Jupiter, de Marseille et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.
13mars

CAFE—800 sacs café Rio Janeiro première qualité, en magasin et à vendre par
13mars W. H. SIMMONS, 31, Gravier.

COUVERTURES—40 balles couvertures françaises, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO., 17 et 18, rue St Louis.
13 mars

PETITS POIS—17 caisses de 24 boîtes chaque; 4 caisses de 50 1/2 boîtes chaque; 1 caisse de 100 boîtes chaque, à vendre par
13 mars EUG. ROCHEREAU & CO., 17 et 18, rue St Louis.

MIEL—En déchargement du navire Adams Gray, de la Havane:
30 barils miel blanc de la Havane, en barils de 23 à 25 gallons, à vendre par
13 mars LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

EN déchargement du brick Adam Gray, de la Havane:
34,000 cigares qualités supérieures, Panetelas, Millare, Medianos, &c., &c., de la manufacture de Caranstando, à vendre par
13 mars LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures marques de cigares de la Havane, toujours en mains, à vendre par
13 mars LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

Drogueries.

1500 LIVRES baies de genièvre fraîches
1980 do orge perlé; 500 do arrowroot;
1 baril camomille romaine;
143 livres gomme adragante;
700 do curcuma pulvérisé;
150 do suc de réglisse de Sicile;
600 do graines de moutarde moulue;
50 do gomme Elemi; 300 do Santal rouge;
2 barils potasse blanche;
50 livres aloès succotrin, à vendre par
P. CUSACHS,
21 fev Encoignure Condé et St-Philippe

L. LEON, parfumeur,

Encoignure Royale et St-Louis,

OFFRE à vendre en gros et en détail les articles nécessaires à la confection des perruques et toupets, qu'il vient de recevoir par le navire Akbar, du Havre. Les artistes en cheveux sont invités à visiter son assortiment se composant comme suit: tresses à frisettes et à perruques, toiles nansouk, ressorts, élastiques, crochets à toupets, filoselles, raies d'hommes, à bandeaux, cachefolie, carcasses et de toutes longueurs.

NOTA—Le public est également prévenu qu'il a chez lui un excellent ouvrier de Paris, qu'il se charge de la confection des perruques, toupets, etc. et tout ce qui concerne la fausse chevelure.
22 fev—3m

VERRERIE.

200 COLIS—Gobelets, verres à vin, salières et poivrières, carafes à l'huile et au vinaigre; sucriers; verres à veilleuses, verrerie pour cages d'oiseaux; flacons d'eau de Cologne, de 1, 2, 4, 8 et 16 onces; fioles pour pharmacie, [illegible], bouteilles en verre blanc, pintes et litres.

S'adresser au magasin d'[illegible], CH. [illegible], Vieille Levée.
16 fev—1m.

DR. L. DUPERRON, DENTISTE,

196, rue Bourbon, entre Saint-Pierre et Orléans,

A l'honneur de faire savoir aux habitans de la Nouvelle-Orléans et des campagnes, qu'il vient de nouveau se fixer en ville d'une manière permanente. L'accueil favorable et la confiance dont on l'a toujours honoré, tant en ville que dans les paroisses, lui feront un devoir de faire tous ses efforts pour en mériter la continuation.

Son cabinet pour toutes sortes d'opérations dentaires situé à l'adresse ci-dessus, est ouvert tous les jours depuis 8 heures du matin à 4 du soir.
23 nov

JULES CARTIER,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

Rue Bourbon, 22, entre Canal et Douane.
14 déc—6m

WM. EDWARD JERVEY,

Chirurgien Dentiste de Paris,

Membre de la Faculté médicale de Paris et ex-associé de C. STARR, BREWSTER, M. D. D. S. Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris; Dentiste de l'ancienne famille royale de France; Dentiste de Sa Majesté l'Empereur et de la Cour de Russie, chevalier de l'ordre de Saint Stanislas et membre honoraire de la société médicale de France. Cabinet, No 190, rue Carondelet. 13jan—6m

10 piastres de récompense.

PARTIE marronne de chez la soussignée la griffonne ANNE CHARITÉ ou ANNA, âgée d'environ neuf ans, taille 4 pieds 6 pouces; elle était vêtue lors de son départ d'une robe de toile grise; elle a les cous très [illegible], de belles dents, de beaux yeux, et une grande bouche, et parle anglais.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la logera dans une des prisons de la ville, ou la conduira chez sa maîtresse au No 25, rue Bourgogne, [illegible].
16 mars [illegible]

[illegible]

CANDIDATS.

CONSEIL GENERAL.

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer comme candidats au Conseil Général de la Première Municipalité MM. C. ROSELIUS, JULES BENIT, L. BURGI, PHILIP WILLMAN.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. L. J. HARRIS est candidat pour représenter la Première Municipalité au Conseil Général.

CONSEIL DE VILLE.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que le ticket suivant sera soutenu par la majorité des votans du Premier District:

RICHARD HAGAN,
LUCIUS C. DUNCAN,
E. W. MONTGOMERY.

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer M. CHARLES M. EMERSON, comme candidat à la place d'alderman du 1er district.

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer MM. JOSEPH LANATA et ADOLPHE MAZUREAU comme candidats pour le Conseil de ville, 3me District de la 1ere municipalité, à l'élection d'avril prochain.

Messieurs les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer M. J. F. BERCIER, comme candidat pour alderman du 4me District, 1re Municipalité, à l'élection d'avril prochain.

QUATRIÈME DISTRICT.

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer M. PAULIN BLANQUE comme candidat au Conseil de ville pour le 6me District, à l'élection d'avril prochain.

M. l'Editeur,

☞ Veuillez annoncer que M. L. P. BURBAU sera soutenu comme candidat pour représenter au Conseil le quatrième district de la Première Municipalité, par UN GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer M. J. L. FABRE comme candidat à la place d'Alderman pour le 4me District de la 1re Municipalité.

MM. les Editeurs—Veuillez annoncer M. EMILE WILTZ, comme candidat à la place d'Alderman, pour représenter le Cinquième District Municipal. PLUSIEURS VOTANS.

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer M. GEORGE CLARK, comme candidat à la place d'alderman pour le 5me District, 1re Municipalité.

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer M. F. M. CROZAT comme candidat à la place d'alderman pour représenter le cinquième District de la Municipalité No 1.

UN GRAND NOMBRE D'AMIS.

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer M. F. CALONGNE comme candidat à la place d'alderman pour représenter le 5me district de la Municipalité No. Un.

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer M. E. GIQUEL comme candidat à la place d'alderman, pour représenter le 6ème District de la Municipalité No. 1.

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer M. JOSE BARNES comme candidat au Conseil de ville pour le 6me District de la 1ère municipalité, à l'élection d'avril prochain.

MM les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer M. FRANÇOIS CORREJOLLES, comme candidat à la place d'Alderman pour le 6me district, 1re Municipalité.

Messieurs les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer M. JEAN CRÉON, comme candidat pour alderman du sixième District, Première Municipalité, à l'élection d'avril prochain.

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer M. ALEXANDRE DERBES, comme candidat à la place d'alderman du sixième District de la 1ère Municipalité.

6ME DISTRICT.

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer M. J. A. BONNEVAL comme candidat à la place d'alderman, pour représenter le 6me District de la 1ere municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. ADOLPHE DUPRÉ, candidat alderman pour représenter le septième district de la Première Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. CHEVALIER JUMONVILLE, candidat alderman, pour représenter le septième district de la Première Municipalité.

M. l. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer M. E. BARTHE comme candidat alderman du 7me District de la Municipalité No Un.

Marchandises de Printemps.

En déchargement des navires Alkmaar et Delaware &c

E. VALMONT & Co,

No 30, rue du Canal, entre Exchange Alley et Chartres,

OUVRIRONT leur magasin dans le courant de la semaine, un grand assortiment de Bareges nouveaux, unis, imprimés et soie mêlée.

Organdis nouveauté, mousseline, jaconats, percales et brillantes imprimés nouveaux.

Indiennes françaises fond clair et autres.

Ginghams français et batiste d'Ecosse unis et fantaisie.

Gants de chevreau [illegible], gants et mitaines soie, fil d'Ecosse et en filet pour dames et enfants.

Un grand assortiment de broderies et dentelles consistant en châles, cols, manchettes en dentelle et brodées, voiles et garnitures, châles et écharpes en crêpe de Chine, crêpe de l'Inde, bareges et tissus de soie, foulards, mousselines, mouchoirs en batiste pour dames et enfants, mousselines unies et autres broderies et dentelles.

Toile de [illegible] à carreaux unis et brodés, toile pour mouchoirs, éventails, mouchoirs de batiste blancs avec vignettes de couleur et brodés, tissus de laine et coton pour robes, françaises, damas coton, et laine et coton pour rideaux; en général, un assortiment spécial d'articles pour enfants et des [illegible] en dentelles, et une grande variété d'articles de [illegible] [illegible] de toute espèce, tels que draps, toile de Hollande et d'Irlande pour chemises, linge de table et serviettes complets du Brésil; bas et chaussettes pour dames et pour enfants; beaucoup d'articles pour vêtements d'été pour hommes et pour enfants, cravates de printemps.

1,800 coton (six cordes) à coudre, par lettres, fabrique anglaise de A. Motaxi & Co.
15mars—10f E. VALMONT & Co, 30, rue du Canal.

AU PUBLIC.—Etant à la veille de mon départ de cette ville pour aller en Portugal voir ma famille, je prie ceux qui peuvent avoir quelque réclamation contre moi de se présenter dans le délai de dix jours, de cette date, au café de M. Francis Roque, encoignure des rues Ste Anne et Bourbon.
14 mars—10 ANTONIO FRANCISCO LEAL.

AVIS AU PUBLIC.

130, Café de l'Hercule, Vieille-Levée.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public, ainsi que leurs amis, qu'ils feront l'ouverture du dit café, samedi 17 mars, et qu'ils annoncent humblement leur pilotage. Outre les liqueurs qui seront toujours du premier choix et d'une très grande variété, on y trouvera constamment aussi, celle connue sous le nom de Petit Goave ou Pig Wattle, qui est une qualité supérieure à toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour; chacun pourra le vérifier par soi-même. Il y a un très-bon billard à l'usage des amateurs de ce jeu. Des comme du premier mérite feront le service de la barre. Le café, le lait, le chocolat seront, sur demande, servis à toute heure.

P. DINET FILS & SALVADOR MAS
14mars—3f Nlle-Orléans, 13 mars 1849.

VICOMTE DE BRAGELONNE,

16ME livraison, en vente chez VOR. HEBERT,
14 mars 149, Rue de Chartres.

Marchandises convenables pour le marché mexicain.

SOIXANTE HUIT colis de coton blanc, belle qualité, plusieurs caisses de mousselines imprimées, jolis dessins, hautes couleurs; aussi coutil coton de fantaisie pour pantalons, s'adresser à
JOHN WIGHTMAN & Co,
14 mars No. 11, rue St-Charles, au premier

Cinq Piastres de Récompense.

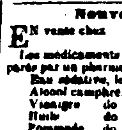

Echappé depuis le 3 courant de l'écurie du soussigné, un cheval rouge à tous crins, ayant une cicatrice à l'épaule gauche et un des pieds de derrière blanc. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le ramènera à l'établissement de J. Louapre, boulanger rue Trémé, entre les rues du Quartier et Chemin du Bayou. 8 mars.

Beurre fondu en barillets.

50 barillets beurre fondu de l'Ouest en petits barils de 25 livres, excellent pour la cuisine bourgeoise, à vendre chez SELLIER,
8 mars—3f rue Condé, No 23.

$100 de Récompense.

VOLE ou égaré du navire Atlantic, pendant le déchargement vis-à-vis le marché aux légumes H. O. T.
2 sacs café,
2 caisses marchandises,
2 demi-boîtes de thé,
1 suron indigo.
La récompense ci-dessus sera payée à quiconque fera retrouver les marchandises ci-dessus. S'adresser à J. O. WOODRUFF & CO; 93, rue des Magasins.
8 mars

VICOMTE DE BRAGELONNE.—La quinzième livraison du Vicomte de Bragelonne est en vente chez VICTOR HEBERT, 8 mars libraire, 149, rue de Chartres.

BONS DE LA MUNICIPALITÉ No. 2—$40,000 en coupons de $500, échus, à vendre par
THEO. VERRET,
8 mars—15 23 rue de la Douane

70 BARRIQUES vieux vin Chateau Haut Brion de Bag Larrieu, 1841.
30 caisses vieux vin Chateau Haut Brion de Bag Larrieu, 1841.
12 caisses vin de Lunel, 1848.
60 paniers Champagne, Chateau Soriot Mathieu, à vendre par EDWD. SHIFF,
8 mars—3t No. 78 rue du Canal

Nouvellement reçu,

EN vente chez VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres

Les médicaments suivants de F. V. Raspail, préparés par un pharmacien de Paris:

Eau sédative, le litre	50 cents
Alcool camphré, la bouteille,	50
Vinaigre do do	50
Huile do do	50
Pommade, do le pot	40
Pilules d'aloès, la fiole	40
Grumeaux d'aloès, la fiole	25
Camphre en poudre pour priser, la boîte	25
do en grumeaux, pour fumer, do	25
Cigarettes de camphre, la boîte	50
Manuel Raspail ou annuaire de médecine, 1 volume in 18o.	50 c

9 mars—1m

MEUBLES convenables pour une pension bourgeoise, à vendre à bon marché, au No 37, rue Tchoupitoulas. 9mars

EN débarquement du navire Delaware, capitaine Tarbox, du Havre:
2000 demi-boîtes sardines à l'huile, Ag. Gilles & Co.
[illegible] boîtes do do do
[illegible] quarts boîtes do do do
40 caisses [illegible] de Jansonneaud, à vendre par S. TALAMON,
9 mars 160–161, rue Royale.

EN débarquement du navire Oscar, capitaine [illegible], de Bordeaux:
[illegible]
[illegible]
[illegible] R. PATRON, 160–161, rue Royale.

AMUSEMENS

THEATRE D'ORLEANS.

SAMEDI 17 Mars 1849.

3me représentation du célèbre opéra

LES HUGUENOTS,

Grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, de Meyerbeer.

Le spectacle commencera à 6 3/4 heures.

ASCENSION GYMNASTIQUE.

M. VICTOR VERDALLE.

Frère de Mlle EMMA VERDALLE.

M. VICTOR VERDALLE a l'honneur d'annoncer au public qu'il fera dimanche, 18 courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la Place Congo, une

GRANDE ASCENSION GYMNASTIQUE,

Sans nacelle, ayant les jambes en l'air et la tête en bas. Pendant que le ballon s'élèvera dans les airs, il exécutera plusieurs jeux gymnastiques. Prix des places 50 et 25 cts. 17 mars

NOUVELLE EXPOSITION.

Statue de l'Esclave Grecque.

Au bénéfice du sculpteur HIRAM POWERS

CETTE magnifique statue est exposée tous les jours de neuf heures A. M. à neuf heures P. M. à la maison d'Etat, rue du Canal.

Prix du billet 25 cents. Pour la durée de l'exposition $1. Pamphlets 10 cents. 24 fev—

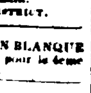

SALLE DE BAL DU GLOBE.

Encoignure St-Claude et St Philippe, près du VIEUX BASSIN.

Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert pendant l'hiver, à partir de samedi, 21 courant, jour où aura lieu un GRAND BAL PARE ET MASQUE. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les [illegible], MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera requis.

SALVADOR WRACA, Propriétaire.
GEO. H. STEPHENS, Directeur.

N.B.—On trouvera réunis à cet établissement un café contenant les liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées.

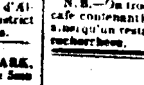

QUARTIER GENERAL

LEGION LE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 10 mars 1849.

ORDRES GENERAUX—No. 5.

Honneur à l'Ex-Président Polk

L'Ex-citoyen distingué qui pendant la dernière période de quatre années a gouverné et si prospèrement la nation, a occupé le premier poste de l'Union Américaine, JAMES K. POLK, est journellement attendu en cette ville où il doit passer pour se rendre à Nashville.

Il appartient aux citoyens-soldats qui composent la Légion de concourir aux témoignages de respect qui sont dus à la dignité et au mérite éminent de l'ex-Président, et de prendre la part qui leur sera assignée dans le cérémonial arrêté à cet effet.

En conséquence la Légion de la Louisiane se tiendra prête, sur l'avis qui en sera publié, à prendre les armes et à se réunir en grande tenue sur la Place d'Armes.

A l'arrivée de l'ex-Président il sera tiré un salut de 21 coups de canon sur la Place d'Armes. Les officiers de la Légion devront alors se rendre immédiatement en uniforme à l'Hôtel de Ville.

Le col. J. Durel, commandant le régiment d'infanterie, le lieut.-col. Vignié, commandant la cavalerie, et le major Gally, commandant l'artillerie, sont chargés respectivement en ce qui les concerne de l'exécution du présent ordre.

D. AUGUSTIN, Brig.-général.
E. P. DAMSSAY, Aide-de-camp.
12mars

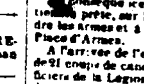

QUARTIER GENERAL.

LEGION DE LA LOUISIANE

Nouvelle Orléans, le 13 mars 1849.

ORDRES SPECIAUX—No. 2.

LES officiers de ligne du bataillon d'infanterie légère attaché au régiment d'infanterie de la Légion, se réuniront samedi prochain, 17 du courant, à 3 heures de l'après-midi, à l'Arsenal, afin de procéder à l'élection d'un major du régiment d'infanterie en remplacement de M. Pizeca, démissionnaire.

L'élection sera présidée par le major F. Chetry, assisté du capitaine D. Gunath, inspecteur, et du lieutenant Hichton, secrétaire.

L'élection sera close à 6 heures de l'après-midi et le résultat dûment certifié en sera transmis au quartier général. D. AUGUSTIN,
14mars Brig général.
J. L. LAMOTHE, aide de camp.

COMPAÑIA DE VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

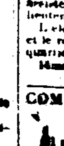

La Compañía tomará las armas y se reunirá en el parage acostumbrado, con uniforme completo, pantalon de paño, hoy á las tres en punto de la tarde, para asistir al entierro del compañero de armas el tambor José Leonardo. Se encarga á los miembros activos sean exactos al cumplimiento de la presente orden.

De orden del capitan,
CAYETANO PACHE,
17 marzo Sargento 1ro.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

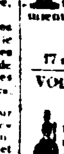

La compañía tomará las armas y se reunirá en el parage acostumbrado, con uniforme completo y pantalon blanco, el lunes proximo diez y nueve del corriente, á las ocho en punto de la mañana, para pasar al paseo militar al lago "Borgne." Se encarga tanto á los miembros activos como honorarios la mayor exactitud.

De orden del capitan,
CAYETANO PACHE,
13 marzo Sargento 1ro.

FRANKLIN HIGH SCHOOL.

Rue Royale, encoignure Hôpital.

PROFESSEURS:
Lewis Elkin—Mathématiques.
John A. Burrows—Anglais et Classiques
Pierre Lambert—Français.
Wm. T. Dembrey—Principal d'école préparatoire.
Joseph Vargas—Espagnol.

Les classes continuent toute l'année sans interruption.

L'institution reçoit toujours des pensionnaires demi pensionnaires et externes. 3 mars

Leçons d'escrime.

M. BAUDOUIN, prévient le public qu'il tient sa salle d'armes à l'encoignure de la rue St. Louis et du Passage de la Bourse, au premier de la maison connue sous le nom de *Café Thomas*. Le prix des leçons est considérablement réduit; et M. Baudouin espère propager sa méthode parmi tous les amateurs de cette ville, attendu à cause de cette réduction que par les incontestables succès qu'il a obtenus de ses élèves, dans l'espace de quelques mois.

Les mêmes avantages que M. Baudouin offre aux élèves qui vont prendre des leçons dans sa salle, seront faits aux institutions qui désireront l'employer. M. Baudouin donnera aux directeurs qui l'exigeront, des références qui leur garantiront son aptitude et sa moralité. 18fév—3m

T. MOREAU,

Encoignure Royale et Toulouse,

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il a un tenant en main le plus beau et le plus complet assortiment de CHEMISES françaises qui soit en ville, se composant comme suit:

Chemises de couleur cotonnade, de fines, de coton; de toile et coton; de tout toile française et toile d'Irlande.

Nous engageons le public à venir visiter nos magasins pour se convaincre.

NOTA—Nous offrons également madapolams Jouvin pour dames à 50 cents, et [illegible] pour hommes à 75 cents. 1mars

BAZAR LOUISIANAIS.

Rue Condé, No 34.

Mme M. VIDAL & CO.

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages de France et d'Allemagne, leur assortiment de printemps, en une très grande variété d'articles trop nombreux pour être détaillés. Ils prient mesdames et messieurs respectueusement de venir visiter leur magasin où l'on trouvera à très bas prix les objets suivants:

Ombrelles très riches et ordinaires pour dames et enfants.
Eventails, dernier genre.
Fournitures pour bourses.
Passementerie et frange, grand assortiment.
Portefeuilles et souvenirs.
Parfumerie Monpelas.
Bourses et sacs.
Boîtes à ouvrage et nécessaires pour hommes.
Quelques jolies toilettes en papier mâché, très riches, des manufactures de Birmingham, en Angleterre.

Les soussignées espèrent que par les prix modérés et la fraîcheur de leurs marchandises ils attireront l'attention du public, et satisferont les personnes qui leur feront l'honneur de visiter leur bazar.
7mars

INSPECTEURS MARINS.

LES soussignés ayant pris en société, pour leur entreprise d'inspecteurs marins, les capitaines J. W. RIDDLE et J. LOVETT, munis de grande expérience, sont actuellement prêts à s'occuper de tout ce qui sera confié à leurs soins, tel que: inspection de navires et bateaux-à-vapeur endommagés, ainsi que leurs chargements, inspection d'écoutilles; inspection et évaluation de marchandises avariées, arbitrage de contestations sur les avaries de fret ou de navires; sur les services rendus par les bateaux de remorquage, etc., etc. Ayant une longue expérience dans tout ce qui touche aux affaires maritimes, ils croient pouvoir satisfaire pleinement tous ceux qui les emploieront, ils sollicitent en conséquence le patronage des négociants, des capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur, et de tous ceux qui ont des intérêts dans la navigation. Leur bureau est rue du CAMP, No 25.

☞ On pourra trouver constamment le capitaine J. W. Riddle au magasin de MM. Whitney & Collin, No 25, Vieille Levée, près de l'Hôtel de la Monnaie; et le capitaine J. Lovett, au magasin de W. B. McLellan, No 30, Nouvelle Levée, près la Presse à Coton d'en haut.

On pourra laisser aux [illegible] qui se trouvera dans chacun de ces magasins [illegible] qu'on aurait à donner. [illegible] & SWAIN.

Extrait des Minutes du Bureau des Assureurs, en la ville de la Nouvelle-Orléans.

Résolu, [illegible] bureau reconnaît et recommande [illegible] inspecteurs [illegible] J. W. Riddle [illegible] [illegible] les capitaines [illegible].

[illegible] LAWRASON, [illegible] des inspecteurs. [illegible] 1849. 9 mars—3m

[illegible] DAVID MELVILLE, marchand en gros, [illegible] de la fabrique de MELVILLE [illegible] un grand assortiment de montres, [illegible] au prix de New-York.
28 fev—3m

[illegible], Rue St-Charles, No. 13.

[illegible]
28 fev—1m